

Affaire Steve Maia Caniço : le jeune homme est tombé dans la Loire au moment de l'intervention policière, selon le parquet

Le Monde

Cet article vous est offert

Pour lire gratuitement cet article réservé aux abonnés, connectez-vous

[Se connecter](#)

Vous n'êtes pas inscrit sur Le Monde ?

[Inscrivez-vous gratuitement](#)

- [Société](#)
- [Justice](#)

Le procureur de la République, Philippe Astruc, a annoncé jeudi la convocation en juillet de plusieurs personnes, dont deux policiers.



Deux ans après la mort tragique de Steve Maia Caniço à Nantes lors de la Fête de la musique, l'enquête a établi qu'il était tombé dans la Loire « dans le temps de l'intervention de la police » pour disperser le rassemblement auquel le jeune homme participait, a annoncé, jeudi 17 juin, le parquet de Rennes.

L'analyse des relevés de son téléphone a « permis de situer le moment de la chute de M. Maia Caniço dans la Loire à 4 heures et 33 minutes, soit dans le temps de l'intervention de la police nationale » sur le quai Wilson où se déroulait la soirée, a déclaré Philippe Astruc, le procureur de la République de Rennes où l'affaire a été dépeçée.

« Le magistrat instructeur a adressé cette semaine différentes convocations pour le mois de juillet, pouvant aboutir à une mise en examen ou au placement sous le statut de témoin assisté, à six personnes physiques et deux personnes morales », a détaillé M. Astruc. Il s'agit notamment du « directeur départemental de la sécurité publique de Loire-Atlantique par intérim » et du « commissaire divisionnaire [chargé] du dispositif sur le quai Wilson au moment des faits ». Les autres personnes convoquées sont la maire de Nantes et son adjoint à la sécurité « au moment des faits », ainsi que le préfet de Loire-Atlantique et « le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet en poste au moment des faits », selon le communiqué. La mairie de Nantes et Nantes Métropole sont également convoquées au titre de personnes morales.

« La phase de recueil des témoignages et des éléments techniques permettant d'avoir une vision précise du déroulement des faits du 22 juin et des modalités de préparation de la Fête de la musique est à ce stade globalement terminée. Sur la base de ces éléments s'ouvre désormais « la phase d'analyse des responsabilités pénales susceptibles d'être ou non retenues sous la qualification d'homicide involontaire ». Les convocations de juillet entrent dans ce cadre.

« Un rapport erroné »

« La géolocalisation précise de M. Maia Caniço sur le quai Wilson au moment de sa chute dans la Loire n'a (...) pu être techniquement établie. Les témoignages recueillis permettent cependant de la situer dans la zone dépourvue de barriérage concernée par quatre autres chutes concomitantes à l'intervention de la police », précise M. Astruc. L'intervention de la police s'était « déroulée en plusieurs phases (...) entre 4 h 24 et 4 h 52 ».

« La famille de Steve Maia Caniço est profondément soulagée que cette affaire amène vers une possible ou des possibles mises en examen (...) et le lien de causalité peut donc être fait entre l'intervention policière et la chute mortelle de Steve Maia Caniço », a réagi l'avocate de la famille, Cécile de Oliveira. Selon elle, « la famille est assez sidérée par le fait que le rapport de l'IGPN (...), sur la base duquel le premier ministre avait communiqué (...) pour dire qu'il n'y avait pas de lien entre l'intervention policière et la chute de Steve Maia Caniço dans la Loire, est un rapport erroné ».

La maire de Nantes, Johanna Rolland, a assuré dans un communiqué qu'elle répondrait « avec diligence » aux questions de la justice, soulignant « la nécessité absolue que toute la lumière soit faite » sur ce drame.

Vive émotion

Steve Maia Caniço, un animateur périscolaire de 24 ans, s'était rendu à une soirée électro en bord de Loire dans la nuit du 21 au 22 juin 2019. Son corps avait été retrouvé noyé dans le fleuve plus d'un mois plus tard. Sa disparition avait déclenché une vive émotion dans la ville où des manifestants ont réclamé « Justice pour Steve », jugeant l'intervention policière et l'usage de gaz lacrymogènes disproportionnés face à des jeunes qui s'amusaient dans un quartier sans habitation.

Newsletter

[« A la une »](#)

[Chaque matin, parcourez l'essentiel de l'actualité du jour avec les derniers titres du « Monde »](#)

[S'inscrire](#)

Au total, trois informations judiciaires « contre X » sont instruites à Rennes dans cette affaire. L'une pour « homicide involontaire » concernant le décès de Steve, l'autre pour « mise en danger de la vie d'autrui » concernant l'intervention policière, et la troisième pour violences sur « personne dépositaire de l'autorité publique » s'agissant de la prise à partie des forces de l'ordre. Concernant ces deux dernières informations judiciaires, « elles bénéficieront des avancées et éléments de la présente information judiciaire qui est légitimement traitée de manière prioritaire s'agissant du décès d'une personne », souligne M. Astruc.

Notre sélection d'articles sur la mort de Steve Maia Caniço

- **Les faits.** Dans la nuit du 21 au 22 juin 2019, à 4 heures du matin, des policiers se sont rendus sur le quai Wilson à Nantes pour disperser une fête techno. [Des échauffourées ont éclaté et des participants ont raconté avoir été aveuglés par un nuage de gaz lacrymogène ; certains, désorientés, ont chuté dans le fleuve. Steve Maia Caniço, 24 ans,](#) était porté disparu depuis cette soirée, [jusqu'à ce que son corps soit retrouvé le 29 juillet.](#)
- **L'enquête.** Depuis le drame, l'enquête a été particulièrement lente. [La mobilisation de ses amis a accentué la médiatisation et mis la pression sur les autorités.](#) L'enquête [a finalement été dépaycée en septembre à Rennes, à la demande des deux juges d'instruction nantais chargés de l'affaire.](#) Son téléphone et un témoin sont [au coeur des dernières avancées de l'enquête.](#)
- **Le rapport IGPN.** Le lendemain de la découverte du corps, l'inspection générale de la police nationale (IGPN) publiait [un rapport affirmant qu'il n'y a pas de « lien direct entre l'intervention des forces de l'ordre et la disparition de M. Steve Maia Caniço ».](#) Pour notre journaliste spécialiste de la police, [c'est une façon de « justifier l'intervention policière tout en critiquant ses modalités ».](#) En septembre, un rapport de l'inspection générale de l'administration estimait que [le commissaire de police sur le terrain avait « manqué de discernement ».](#)
- **Un après.** « *L'opération de police, telle qu'elle a été menée, était de la folie* » : un an après sa mort, [ses proches expriment leur amertume.](#)
- **L'affaire résumée en vidéo :** [Ce que l'on sait de la mort de Steve Maia Caniço à Nantes.](#)

Le Monde

[Réutiliser ce contenu](#)

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

En cliquant sur « » et en vous assurant que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

- Vous ignorez qui est l'autre personne ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe.](#)

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article

Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.